

PROCES-VERBAL de la séance du 2 octobre 2017

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il excuse l'absence de Madame Agnès Harr, boursière communale et Monsieur Marc Genton, municipal.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite y apporter une autre modification à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 59 membres sont présents sur 80 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune (www.lully.ch).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications à ce procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 est accepté à une très forte majorité.

Assermentation :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de plusieurs personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. C'est le cas.

Monsieur le Président prie les intéressés de venir devant l'assemblée et leur demande de se présenter. Puis il demande à toute l'assemblée de se lever pour la prestation de serment. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Madame	Mathilde BESSONNET
Madame	Claire MAYOR
Monsieur	Léo MUTSCHLER
Madame	Marie Lise SANDOZ OTHENERAT
Monsieur	Axel TESTUZ

Monsieur Vincent Chabloz leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

Communications du Bureau

Monsieur le Président souhaiterait que les conseillers se lèvent et prononcent leur nom et prénom lorsqu'ils ont la parole dans les séances de Conseil général.

Communications de la Municipalité

Monsieur Mark Wings, syndic, présente la nouvelle secrétaire de la greffe municipale, Mademoiselle Cindy Hofmann qui vient de la Vallée de Joux.

Monsieur Mark Wings adresse le Postulat des nuisances sonores. La Municipalité s'est adressé directement à l'OFROU et a reçu une réponse de Monsieur Du Roussel. Selon une étude du 31 mars 2015, 88% des routes ont déjà été assainies. L'autoroute de Lully a eu un premier assainissement et le prochain est fixé pour 2025. Ce n'est donc pas prioritaire en ce moment. Monsieur Wings propose qu'un des trois signataires du Postulat se rende directement à l'OFROU pour poursuivre la discussion.

Monsieur Eric Rondot raconte la réfection des passerelles du Boiron. La passerelle de 10 mètres, en aval, est en travaux depuis deux semaines. C'est effectué par des apprentis de Mont-sur-Lausanne. La passerelle de 14 mètres, en amont, sera étudiée pour effectuer les travaux en automne 2018. Le coût est SFR 1'000.00 le mètre.

En ce qui concerne le Schéma de Directeur, Monsieur Eric Rondot veut inviter Monsieur Jean-François Rubin à participer pour ce qui concerne l'environnement. La Municipalité veut respecter la spécificité de chaque quartier de Lully. Monsieur Rondot remercie les sept conseillers, sans les nommer, qui collaborent déjà dans ce projet.

Préavis municipal No 03/2017 : Arrêté d'imposition pour l'année 2018

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée. Lully a un excellent revenu mais la rénovation de la façade de la Maison Dupuis est planifiée cette année et le facteur social est légèrement inférieur. Il faudrait faire attentions à la péréquation intercommunale. A SFR 685.98 par habitant, c'est SFR 550'000.

Il y aura aussi la journée d'accueil continue. C'est-à-dire de 6h30 à 18h. En ajoutant cette quatrième tranche d'accueil, le coût va augmenter de 10%.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Eric Abetel.

Monsieur Vincent Chabloy ouvre la discussion à ce sujet. La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 03/2017 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 2 octobre 2017,
- Vu le préavis de la Municipalité No 03/2017,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.
- d'adopter les modalités de perception décrites dans le présent préavis.

Adopté à l'unanimité.

Divers & Propositions Individuelles

Monsieur Jérôme Livet demande si la commune de St-Prex participe aux finances de la passerelle en amont ?

Monsieur Eric Rondot répond qu'il se renseignera.

Monsieur Jean-François Rubin ajoute que St-Prex prend entièrement en charge une passerelle en bas, sans demander une participation.

Madame Edith Chabloz demande des renseignements concernant le WC publique à Lully.

Monsieur Mark Wings répond qu'on devait le fermer dû à un problème bactériologique. En attendant la réfection des toilettes, on peut avoir accès aux toilettes du petit local. Il faut simplement demander la clé à Madame de Matos pendant les heures d'ouverture du magasin.

Monsieur Wings invite les conseillers à faire les vendanges pour le Clos de Meirettes, vendredi le 6 octobre. Un goûter sera offert aux participants.

Monsieur Wings communique la date pour la Sortie des Aînés : le 24 novembre 2017.

La municipalité propose un repas partagé à l'issue de la séance du Conseil, le 11 décembre 2017. La séance débutera à 19h00.

La parole n'étant plus demandée, il est 20h40. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 22 novembre 2017

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Viviane RONDOT